

ne s'accepte de la poser, quel est celui de notre ami Dron. Si non je revendique la priorité pour celle de Sculfort que je vous propose comme son successeur, le plus vieux second de nos listes politiques.

Dès les dernières années de l'Empire, Sculfort a été élu avec ardeur dans cette pléiade d'hommes de bien et d'intégrité que le maréchal entraîna à l'assaut du régime napoléonien. C'est alors que nous nous sommes connus et il était avec nous quand après Sedan nous avons proclamé la République.

Le 4 septembre, Sculfort nous rejoignit au quartier de Mouton. Le 16 mai, le 24 mai, nous le trouvons toujours sur la brèche, fermant sa position, pour la défense de nos institutions.

Dès son entrée au Conseil général en 1880, sa haute culture intellectuelle, sa largeur de vues, sa rapidité de conception, sa ferme détermination se mettent en évidence et il nous fait le porte-drapeau habituel de notre parti dans les cas les plus importants, par exemple dans cette question si brûlante alors et si importante de la révision de la loi électorale, celle de la loi sur les loyers. Grand industriel, connaissant à fond les questions sociales et celles qui se rapportent à l'une des branches les plus importantes de l'économie nationale, son expérience toujours judicieuse est le plus souvent prédominante en la matière.

Il y a plus de 23 ans l'estime dont il était entouré était telle que dans un Congrès électoral comme celui-ci les deux candidats républicains, Géry Legrand, maire de Lille, et M. Bersez, président des Agriculteurs de France, déclaraient en sa faveur s'il devenait candidat, et à cette époque Sculfort n'avait que 41 ans.

Après son entrée au Conseil général, appelé à ce poste d'honneur et de confiance par l'amitié des uns et le respect des autres, il prit une part active dans nos Congrès départementaux, comme dans celui de Lille de l'énergie il avait été appelé à présider le Congrès départemental lorsque Boulanger se présenta à la députation dans le Nord après l'adoption de la loi sur le scrutin de liste.

Volontaire et vaillant, Sculfort va toujours à l'avant, c'est parce que connaissant sa modestie qui n'a d'égale que sa valeur, il se sent trop capable à glisser sur ces quelques notes les étapes principales de sa brillante carrière, c'est parce que connaissant sa modestie qui n'a d'égale que sa valeur, il se sent trop capable à glisser sur ces quelques notes les étapes principales de sa brillante carrière, c'est parce que connaissant sa modestie qui n'a d'égale que sa valeur, il se sent trop capable à glisser sur ces quelques notes les étapes principales de sa brillante carrière.

Le discours de M. Sandrart est accueilli par des applaudissements chaleureux.

Les revendications d'Hazebrouck. M. Legillon, conseiller municipal d'Hazebrouck, demande la parole.

Le délégué de l'arrondissement d'Hazebrouck, dit-il, revendique le droit d'être représenté au Congrès. Nous déclarons que le revendicatif est toujours effectué devant les autres. Il est le seul qui n'ait pas de sénateur.

devenant le vieux lutteur républicain. Je vous en conjure, relisons aujourd'hui cet acte d'union en nous ralliant à la candidature Sculfort. (Applaudissements prolongés).

M. Serpant, d'Hazebrouck, vient déclarer que devant la question des personnalités, les délégués s'inclinent, mais il y a une question à poser sur laquelle le Congrès devra se prononcer avant de passer au choix du candidat. L'arrondissement d'Hazebrouck a-t-il ou non droit à un candidat sénatorial ? Il n'y a aucun doute à cet égard.

Proposition de candidatures multiples. M. Debove, député, se propose pas les revendications particulières des arrondissements de l'arrondissement. Il voudrait qu'on décidât de répartir les sièges non d'après les circonscriptions territoriales, mais entre les diverses fractions du parti républicain. Il propose qu'il y ait un candidat unique, le Congrès désigne des candidatures multiples. (Vives protestations).

M. Georges Poité, maire de Loos, estime que les élections doivent être faites par le parti républicain à la majorité de M. Debièvre. Je suis, dit-il, en terminant, partisan de candidatures multiples, quitte à se trouver en face de M. Debièvre.

M. Labbe, de Roubaix, déclare s'incliner devant le républicanisme de M. Sculfort, mais cependant il demande le siège pour le parti radical et radical-socialiste.

Discours de M. Sculfort. Sa profession de foi. Le Congrès ayant décidé d'entendre les candidats, M. Henry Sculfort monte à la tribune.

J'ai été profondément touché tout à l'heure par les slogans que moi-même adressés plusieurs fois à nos amis. Je ne pense pas de moi tout le bien qu'ils en pensent. Laissez-moi en ce qui regarde le passé, mais l'avenir, et vous lire la profession de foi que j'adresserai aux électeurs si vous me choisissez comme candidat. En quelques mots je résume la proposition d'un contrat par écrit que je vous fais. (Applaudissements).

Vous ne me demandez pas de justifier de convictions qui ont été celles de toute ma vie, mais j'ai le devoir de vous dire clairement les applications que j'en fais en ces circonstances actuelles, si votre mandat vient à m'être confié.

Le gouvernement est animé de l'esprit de réforme et de progrès qui convient à la conduite d'une grande démocratie ; il suit les responsabilités qui reviennent à son pouvoir et sur lesquelles nous inclinons nous à peu près à l'unanimité. Républicain dans le groupement des gauches, je compte le soutien de ma confiance sans aucune réserve sur les directions personnelles qui sont les suivantes :

Dans la conception que je me suis toujours faite du rôle de l'état moderne, la religion est de protéger le citoyen, de garantir la liberté de son gouvernement ; celui-ci doit se borner à garantir la liberté des cultes et à sauvegarder d'empêchements le domaine de la Société civile. Je résume en quelques mots la doctrine de la République que je vous propose en ce jour, dans la pratique de la liberté, la paix religieuse qui régit en d'autres pays s'appliquent dans le nôtre.

Le scrutin. La discussion est close à trois heures. Le scrutin est aussitôt ouvert. On vote sur le bulletin secret.

Trois bulletins ont été installés ; l'un au centre pour les électeurs de droit, le second pour les délégués de Valenciennes, Hazebrouck, Douai, Dunkerque ; le troisième pour les délégués de Lille, Avesnes et Cambrai.

Les Etrangleurs de Vaugirard. Est-ce une piste. Paris, 3 juin.

M. Tirache, commissaire de police du quartier du Père-Lachaise, recevait dans l'après-midi d'hier la visite d'un coiffeur qui venait le prévenir que deux hommes à porteurs de barbes assez longues s'étaient introduits dans son établissement lundi, pour se faire raser. Ces clients occasionnels étaient accompagnés de deux autres personnes. Un d'eux demandait qu'on changeât la forme de sa coiffure. Le barbier affirma que le signalement de la femme et de trois des individus correspondait à celui des assassins donné par Mme Steinhilf. Le chef de la Sûreté ne semble pas croire que ce renseignement puisse être d'une grande utilité pour les recherches de la justice.

Les obsèques de M. Steinhilf. Paris, 3 juin.

Mme Steinhilf a été transportée 12, rue Edmond-Valentin, chez le comte d'Arton. Le docteur Achery, à qui on a demandé des nouvelles de sa méthode, a dit qu'elle avait passé une nuit moins mauvaise que la précédente. Elle s'est bien réveillée au bureau à plusieurs reprises ; elle a même eu trois crises nerveuses, mais grâce à de fortes doses de codéine, ces crises n'ont pas eu la même intensité ni la même durée que les précédentes.

Les déclarations d'un cocher. M. Voisin, cocher au service de la Compagnie générale des voitures et demeurant 66, rue de Ponthieu, s'est rendu au bureau de M. Baube, commissaire de police et lui a fait la déclaration suivante :

Le débat s'est trouvé finalement circonscrit entre les candidatures de MM. Debove, Sculfort et Debièvre.

Entre MM. Sculfort et Debièvre, le choix pouvait être difficile.

Le président met aux voix la proposition de M. Debièvre sur les candidatures multiples. Elle est repoussée à la presque unanimité.

La candidature Debièvre. M. Jolivet pose la candidature, de M. Debièvre.

Les républicains, dit-il, ont contracté envers ce dernier une dette morale qu'il est venu de payer, il n'y a pas un seul républicain qui puisse contester les titres de M. Debièvre.

M. Dron déclare n'être pas candidat. M. Dron fait les déclarations suivantes :

Je suis amené par les paroles trop flatteuses que plusieurs de mes amis viennent de m'adresser, à vous donner quelques brèves explications. Si j'en croyais les nombreux amis qui ont bien voulu s'intéresser à l'éventualité de ma candidature, je viendrais dire : oui j'accepte et je donnerai ainsi satisfaction à ceux qui revendiquent pour Lille le siège vacant. Mais il y a d'autres arguments. On m'a dit : il y a assez longtemps que vous êtes sur la brèche sans être ni repos, nous vous offrons le siège plus stable de sénateur. Or, laissez-moi vous dire franchement que devant ces pressions amicales, j'ai fait mon examen de conscience. Je me suis alors rappelé que lorsque je suis entré dans la politique ce n'était pas par ambition, mais par devoir, parce qu'on voulait enlever une circonscription à la réaction et qu'on me croyait plus de chance qu'un autre.

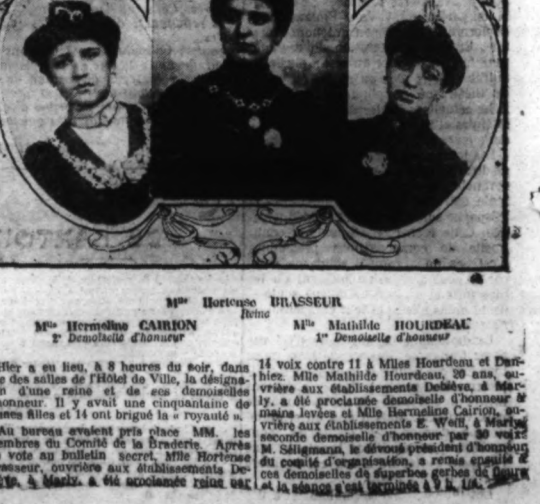
Discours de M. Debièvre. M. le docteur Debièvre succède à la tribune.

Il y a dix ans, dit-il, j'ai été le candidat de ce Congrès sur les candidatures multiples républicaines. Mes collègues, plus heureux que moi, ont été élus, seul, je n'ai pas été élu. Je n'en cherche pas les raisons, mais j'ai eu dans quelques conditions j'ai fait partie de la liste unique qui représentait une fraction de la politique républicaine. Je suis un soldat discipliné, si on me confie la mission d'aller à la bataille je l'accepterai. Si vous voulez que j'aie un rôle à jouer, je défendrai les intérêts du département et du pays je m'inclinerai. (Applaudissements).

Une question. M. Sellier, de Roubaix, monte à la tribune.

M. Sculfort, dit-il, a été toujours considéré comme un vaillant démocrate, mais aux yeux des Roubaixiens ses républicanisme est défiant et sous le couvert de l'élection patronale. Que pense M. Sculfort ?

DESIGNATION D'UNE REINE et des Demoiselles d'Honneur



M. Hortense BRASSEUR Reine M. Hermoline CARION 1ère Demoiselle d'Honneur M. Mathilde HOUDECAE 2ème Demoiselle d'Honneur